## ZONE DE RENCONTRE



La rue située en « zone de rencontre », n'est pas une rue piétonne. Les piétons y sont prioritaires, ils ont droit d'utiliser toute la zone pour se déplacer. Les véhicules roulent au pas.

- LES PIÉTONS sont prioritaires.
- LES VÉLOS cèdent la priorité aux piétons et peuvent rouler à contresens.
- LES TROTTINETTES, ROLLERS... ont le droit de rouler sur cette zone mais ils cèdent la priorité aux piétons.
- LES VÉHICULES MOTORISÉS sont autorisés mais cèdent la priorité aux piétons et aux cyclistes. La vitesse est limitée à 20 km/h.

## POURQUOI UNE ZONE DE RENCONTRE?

- POUR FAIRE VIVRE LA RUE:
  L'aménagement d'une zone de rencontre permet d'améliorer la qualité de vie et crée une ambiance propice à l'échange entre tous les usagers.
- POUR DONNER LA PRIORITÉ AUX PIÉTONS... tout en laissant passer les véhicules.
- POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ : Une vitesse réduite diminue les risques et la gravité des accidents.
- POUR LIMITER LES NUISANCES : Une vitesse réduite atténue le bruit routier et diminue la pollution de l'air.

